

Rapport annuel 2007.

Fonds commun de placement de droit luxembourgeois

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007

Living Planet Fund

Living Planet Fund – Equity

Rapport annuel révisé au 31 décembre 2007

Table des matières	Page	ISIN	
Gestion et Administration	2		
Caractéristiques du Fonds	4		
Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres	6		
Rapport du Réviseur d'Entreprises	7		
Living Planet Fund – Equity	8	A/ LU0169371266	B/ LU0169371779
Notes aux états financiers	13		

Restrictions de vente

Les parts de ce fonds ne peuvent être offertes, vendues ou délivrées sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique.

Société de gestion

Living Planet Fund Management Company S.A.,
33A, avenue J.F. Kennedy,
P.O. Box 91, L-2010 Luxembourg*
R.C.S. Luxembourg N° B 93 908

* jusqu'au 29 juillet 2007: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Conseil d'administration

*André Hoffmann**, Président
Trustee, WWF – World Wide Fund for Nature, Gland
Director, Roche Holding AG, Bâle

Eric G. Sarasin, Membre (depuis le 31 juillet 2007)
CEO de la division Private & Institutional Clients
Switzerland,
Bank Sarasin & Cie AG, Bâle

Isabelle Asseray, Membre
(jusqu'au 1^{er} mai 2007)
Director, UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.,
Luxembourg

Chiew Y. Chong, Membre
Director, WWF – World Wide Fund for Nature, Gland

Gerhard Fusenig, Membre (jusqu'au 6 août 2007)
Managing Director, UBS AG, Bâle et Zurich

Andreas Giel, Membre (depuis le 1^{er} mai 2007)
Associate Director, UBS Fund Services
(Luxembourg) S.A., Luxembourg

Matteo Perrotta, Membre (depuis le 6 août 2007)
Executive Director, UBS AG, Bâle et Zurich

Dirk Spiegel, Membre
Executive Director, UBS AG, Bâle et Zurich

* Administrateur nommé et Président élu en qualité de représentant de
WWF – World Wide Fund for Nature

Comité de direction

Jean-Paul Gennari
Managing Director, UBS Fund Services
(Luxembourg) S.A., Luxembourg

Aloyse Hemmen
Executive Director, UBS Fund Services
(Luxembourg) S.A., Luxembourg

Gilbert Schintgen
Executive Director, UBS Fund Services
(Luxembourg) S.A., Luxembourg

Gestion de portefeuille

UBS AG, UBS Global Asset Management,
Gessnerallee 3, CH-8098 Zurich
(jusqu'au 30 juin 2007)

Bank Sarasin & Cie AG,
Elisabethenstrasse 62, CH-4002 Bâle

Banque dépositaire, agent payeur principal et organisme de commercialisation

UBS (Luxembourg) S.A.,
33A, avenue J.F. Kennedy,
P.O. Box 2, L-2010 Luxembourg*

* jusqu'au 29 juillet 2007: 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

Administration Centrale

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.,
33A, avenue J.F. Kennedy,
P.O. Box 91, L-2010 Luxembourg*

* jusqu'au 29 juillet 2007: 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises du Fonds et de la société de gestion

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.,
Réviseur d'Entreprises,
400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg

Représentant en France

Représentant en France

PhiTrust Finance S.A.,
41, Rue Boissy d'Anglas, F-75008 Paris
Tel. +33 1 5535 0755
Fax +33 1 5535 0750
E-mail: phitrust@phitrust.com
Internet: www.phitrust.com

Représentant en Allemagne

Représentant en Allemagne

(jusqu'au 31 décembre 2007)
Panda Finanz Service GmbH,
Wiesenu 53, D-60313 Frankfurt am Main
Tel. +49 6960 91840
Fax +49 6960 918418
E-mail: info@pandafinanz.de
Internet: www.pandafinanz.de

*Service de commercialisation et organisme
d'information*

UBS Deutschland AG,
Stephanstrasse 14-16, D-60313 Frankfurt am Main

Représentant en Suisse

Représentant

First Independent Fund Services,
Klausstrasse 33, CH-8008 Zurich

Agent payeur

NPB New Private Bank Ltd.,
Limmatquai 122, CH-8025 Zurich

Le prospectus et les prospectus simplifiés, le règlement de gestion, les rapports annuels et semestriels ainsi que les changements intervenus dans le portefeuille-titres du fonds mentionné dans cette publication peuvent être obtenus gratuitement en s'adressant aux organismes de commercialisation et au siège de la société de gestion.

Living Planet Fund propose aux investisseurs toute une série de compartiments différents («fonds à compartiments multiples») qui investissent conformément à la politique de placement décrite dans le prospectus. Le prospectus, qui contient des informations spécifiques plus précises sur chaque compartiment, sera mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment sera lancé.

Living Planet Fund a été valablement constitué en tant que fonds de placement à capital variable de droit luxembourgeois remplissant les conditions d'un organisme de placement collectif conformément aux dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières entrée en vigueur le 20 décembre 2002. Le règlement de gestion («règlement de gestion») a été déposé le 9 juillet 2003 au Registre du commerce et des sociétés auprès du tribunal d'arrondissement de Luxembourg et sa publication au Mémorial (Journal officiel) est faite par une mention de dépôt de ce document au registre, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et à ses amendements. Il a été publié au Mémorial le 19 juillet 2003 et le 21 avril 2004.

Le règlement de gestion peut être modifié afin de respecter les dispositions de la loi. Chaque amendement sera publié au Mémorial et si nécessaire dans les publications officielles spécifiées pour les différents pays dans lesquels les parts du Fonds sont vendues. Ces amendements seront opposables aux tiers une fois signés par la banque dépositaire et la société de gestion. La dernière version est déposée aux fins d'examen au Registre du commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de Luxembourg.

L'exercice fiscal du Fonds prend fin le dernier jour de décembre.

La société de gestion émettra deux catégories de parts pour le Compartiment («Compartiment») Living Planet Fund – Equity:

- parts de la catégorie «A»; et
- parts de la catégorie «B» réservées aux investisseurs institutionnels selon les modalités éventuellement imposées par l'Autorité de surveillance luxembourgeoise.

Toutes les parts émises dans les différentes catégories seront exclusivement émises au porteur. La société de gestion n'émettra pas de certificats matérialisés sous forme de titres. Des fractions de parts seront émises jusqu'à la troisième décimale, assorties de droits sur les actifs nets ainsi qu'en matière de distribution de dividendes, et seront enregistrées sur le compte-titres de l'investisseur.

En tant que fonds commun de placement, le Fonds ne possède aucune personnalité juridique. La totalité des actifs de chaque compartiment constitue la propriété indivise de tous les investisseurs ayant des droits égaux au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. Ces actifs sont distincts de ceux de la société de gestion. Les valeurs mobilières et autres actifs du Fonds sont gérés par Living Planet Fund Management Company S.A. dans l'intérêt et pour le compte des porteurs de parts comme s'il s'agissait de ses propres fonds.

Le règlement de gestion donne à la société de gestion le pouvoir de créer différents compartiments pour le Fonds ainsi que différentes catégories de parts ayant des caractéristiques spécifiques au sein de ces compartiments. Le présent prospectus sera mis à jour chaque fois qu'un nouveau compartiment ou une nouvelle catégorie de parts supplémentaire sera émis. Le Fonds n'est pas soumis aux limitations quant au volume de son actif net, au nombre de parts, au nombre de compartiments ou en matière de durée.

En ce qui concerne les porteurs de parts, chaque compartiment est considéré comme étant une entité distincte des autres. Les actifs d'un compartiment serviront uniquement à honorer les engagements contractés par le compartiment concerné.

L'acquisition de parts du Fonds implique l'acceptation du règlement de gestion par les investisseurs.

Le règlement de gestion ne prévoit pas d'assemblée des porteurs de parts.

Seules font foi les informations dans le prospectus ou dans l'un des documents mentionnés dans le prospectus.

Les parts du Fonds sont admises à la cote officielle de la Bourse de Luxembourg.

L'émission et le rachat des parts du Living Planet Fund sont soumis à la réglementation locale en vigueur dans le pays concerné.

Les rapports annuels et semestriels sont tenus gratuitement à la disposition des porteurs de parts au siège de la société de gestion et à celui de la banque dépositaire. Ces documents sont également téléchargeables à partir du site web www.livingplanetfund.com.

Aucune souscription ne peut être reçue sur base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont reçues que sur base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et le cas échéant, du plus récent rapport semestriel.

Rapport du gestionnaire du portefeuille-titres

Rapport annuel au 31 décembre 2007
Living Planet Fund

Performance du fonds

Le portefeuille du Living Planet Fund a subi d'importantes modifications en 2007. Au premier semestre de l'année, le fonds a été scindé en deux parties dont la gestion a été confiée à deux gestionnaires. Le gestionnaire actuel, Bank Sarasin & Cie AG, gère la partie du fonds dont il était responsable comme un portefeuille d'actions durables et mondiales. La philosophie de placement, auparavant basée sur une approche globale de la durabilité, a été modifiée au milieu de l'année pour se fonder sur différents thèmes. Aussi le portefeuille est-il désormais axé sur les thèmes suivants: énergies propres et efficacité énergétique, santé, consommation durable, eau, mobilité durable, habitat et services intelligents.

La hausse des besoins mondiaux en énergie associée aux efforts de contrôle des émissions de dioxyde de carbone sont les principaux vecteurs de la demande en énergie durable (énergie éolienne, solaire et hydraulique) ainsi que d'une production et utilisation plus efficaces. Le vieillissement de la population, la prospérité croissante des pays émergents alors que seul un tiers des maladies peuvent être traitées, dopent la demande en services sanitaires. L'eau potable se raréfie tandis qu'en parallèle, l'augmentation de la population – en particulier dans les zones urbaines – et l'impact du changement climatique suscitent une forte pression sur les ressources hydrauliques. La mobilité durable recherche des énergies propres, une logistique et des modes de transport individuel durables. Le renchérissement de l'énergie et le durcissement des normes de construction ont donné naissance au thème de l'habitat intelligent, à savoir des systèmes de chauffage, climatisation et isolation plus efficaces.

La stratégie reposant sur les thèmes qui a été sélectionnée pour le Living Planet Fund a entraîné des résultats nettement supérieurs à ceux d'un portefeuille d'actions mondiales. Entre le 2 juillet et le 28 décembre, le fonds a en effet affiché -2,36% tandis que le MSCI World cédait 8,13% en euro, soit une surperformance de 5,77%. Concernant les thèmes, les énergies propres et l'efficacité énergétique ont en grande partie contribué à la surperformance, notamment grâce à l'excellente tenue des valeurs éoliennes et solaires, tandis que l'habitat intelligent, peu représenté au sein du portefeuille, a pâti du ralentissement des constructions de logements dans certains pays européens ainsi qu'aux États-Unis.

Perspectives

Les actions connaîtront selon nous une nouvelle année volatile. Les investisseurs parviendront cependant à obtenir une performance attrayante en 2008 grâce à une bonne allocation thématique, sectorielle et régionale. L'économie mondiale se trouve désormais dans une période de ralentissement économique et la croissance relativement faible des pays de l'OCDE peut au moins être partiellement compensée par l'essor des pays émergents. Plus la crise du crédit durera au sein du secteur financier, plus elle risque de se propager à l'économie réelle. Face à la pénurie de liquidités et l'ajustement mondial de la valeur des risques de crédit, les banques ont allégé leur exposition au risque et réduit le nombre de prêts octroyés.

L'incertitude accrue nous incite à augmenter provisoirement notre pondération de secteurs plutôt défensifs. Malgré l'essoufflement prévu de la croissance économique, nous continuons de penser que les moteurs de l'expansion à long terme tels que l'énergie renouvelable, les produits et processus dopant l'efficacité ainsi que les nouveaux produits développés dans des secteurs de choix généreront une hausse des gains à l'avenir. Ce sont les secteurs de l'industrie, de la technologie et de l'énergie qui devraient en profiter le plus. Nous sommes plus prudents à l'égard des banques et des domaines comme la consommation cyclique. En revanche, l'investissement dans les produits et services, qui contribuent au bien-être des ménages, ne devrait pas perdre de son attrait.

Aux Porteurs de parts de
Living Planet Fund

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Living Planet Fund, comprenant l'état des actifs nets, l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2007 ainsi que l'état des opérations et l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et des annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives aux états financiers.

Responsabilité du Conseil d'Administration de la société de gestion dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le Conseil d'Administration de la société de gestion est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de principes et méthodes comptables appropriés; ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Réviseur d'Entreprises

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'Entreprises, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de

fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le Réviseur d'Entreprises prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la société de gestion, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de Living Planet Fund au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations et des changements des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Autre sujet

Les informations supplémentaires incluses dans le rapport annuel ont été examinées dans le cadre de notre mission, mais n'ont pas fait l'objet de procédures d'audit spécifiques selon les normes décrites ci-avant. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion sur ces informations. Néanmoins, ces informations n'appellent pas d'observation de notre part dans le contexte des états financiers pris dans leur ensemble.

Luxembourg, le 25 avril 2008

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.
Réviseur d'Entreprises
représentée par

Marc Schernberg

Living Planet Fund – Equity

Rapport annuel au 31 décembre 2007

Comparaison sur 3 ans

Date	ISIN	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Actifs nets du fonds en EUR		31 909 772.77	25 578 904.14	16 214 799.56
Catégorie A	LU0169371266			
Nombre de parts en circulation		10 658.4060	6 128.1730	6 768.1870
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		146.54	140.14	132.02
Catégorie B	LU0169371779			
Nombre de parts en circulation		20 287.4000	17 324.4000	11 455.4000
Valeur nette d'inventaire par part en EUR		1 495.90	1 426.89	1 337.47

Performance

	Monnaie	YTD	2006	2005	2004
Catégorie A	EUR	4.6%	6.2%	19.9%	3.7%
Catégorie B	EUR	4.9%	6.7%	20.5%	4.3%
Benchmark:					
MSCI World (r)	EUR	-1.7%	7.4%	26.8%	7.0%

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future.

Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de souscriptions et rachats des parts.

Structure du portefeuille-titres

Répartition géographique en % des actifs nets	Répartition économique en % des actifs nets
Etats-Unis	Alimentation en eau & énergie
Allemagne	Pharmacie, cosmétique et produits médicaux
Canada	Pétrole
Suisse	Construction, matériaux de construction
Danemark	Appareils électriques et composants
France	Banques & instituts de crédit
Japon	Sociétés financières et sociétés de participation
Grande-Bretagne	Electronique & semiconducteurs
Espagne	Ordinateurs, équipement de réseaux
Suède	Nourriture & boissons
Autriche	Assurance
Norvège	Divers biens de consommation
Finlande	Machines & appareils
Australie	Biotechnologie
Pays-Bas	Circulation & transports
Inde	Commerce détail, grands magasins
Brésil	Chimie
Total	89.35
	Divers services
	Internet, logiciels & services IT
	Santé & services sociaux
	Sylviculture, bois, papier
	Industrie d'emballage
	Véhicules
	Diverses sociétés non classées
	Hôtellerie & loisirs
	Divers biens d'équipement
	Caoutchouc et pneus
	Textiles, vêtements & maroquinerie
	Environnement & recyclage
	Total
	89.35

Etat des actifs nets

	EUR
Actif	31.12.2007
Portefeuille-titres, coût d'acquisition	26 978 161.91
Portefeuille-titres, plus- (moins-) value non-réalisée	1 536 096.26
Total portefeuille-titres (note 1)	28 514 258.17
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme	3 422 614.08
Créances sur ventes de titres (note 1)	14 308.68
Créances sur souscriptions	14 571.70
Intérêts à recevoir sur actifs liquides	10 257.62
Créances sur dividendes	10 972.73
Créances diverses	300.20
Total Actif	31 987 283.18
Passif	
Découvert bancaire	-0.02
A payer sur achats de titres (note 1)	-14 308.68
Provisions pour commission de service global (note 2)	-61 699.77
Provisions pour taxe d'abonnement (note 3)	-1 501.94
Total provisions	-63 201.71
Total Passif	-77 510.41
Actifs nets à la fin de l'exercice	31 909 772.77

Etat des opérations

	EUR
Revenus	1.1.2007-31.12.2007
Intérêts sur actifs liquides	75 138.65
Dividendes	376 816.69
Revenus sur prêts de titres (note 4)	16 573.95
Total revenus	468 529.29
Charges	
Commission de service global (note 2)	-444 982.69
Taxe d'abonnement (note 3)	-3 978.43
Intérêts sur actifs liquides et découvert bancaire	-9 630.74
Total charges	-458 591.86
Revenus nets des investissements	9 937.43
Bénéfices (Pertes) réalisé(e)s (note 1)	
Gain (Perte) réalisé(e) sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	1 987 458.11
Gain (Perte) réalisé(e) sur contrats de change à terme	16 062.32
Total des gains (pertes) réalisé(e)s	2 003 520.43
Gain (Perte) de change réalisé(e)	-113 247.26
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 890 273.17
Bénéfice (Perte) net(te) réalisé(e) de l'exercice	1 900 210.60
Variations des plus- (moins-) values non-réalisées (note 1)	
Plus- (Moins-) value non-réalisée sur titres évalués à la valeur de marché, hors options	-680 852.07
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-680 852.07
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	1 219 358.53

Etat des variations des actifs nets

	EUR
	1.1.2007–31.12.2007
Actifs nets au début de l'exercice	25 578 904.14
Souscriptions	5 170 315.99
Rachats	-58 805.89
Souscriptions (Rachats) net(te)s	5 111 510.10
Revenus nets des investissements	9 937.43
Total des bénéfices (pertes) réalisé(e)s	1 890 273.17
Total des Variations des plus- (moins-) values non-réalisées	-680 852.07
Augmentation (Diminution) nette des actifs nets suite aux transactions effectuées	1 219 358.53
Actifs nets à la fin de l'exercice	31 909 772.77

Evolution des parts en circulation

	1.1.2007–31.12.2007
Catégorie	A
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	6 128.1730
Nombre de parts émises	4 934.2370
Nombre de parts remboursées	-404.0040
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 658.4060
Catégorie	B
Nombre de parts en circulation au début de l'exercice	17 324.4000
Nombre de parts émises	2 963.0000
Nombre de parts remboursées	0.0000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20 287.4000

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2007

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) value non-réalisée sur Futures/Options/ Contrats de change à terme (note 1)	en % des actifs nets
--------------	----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------

Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs

Actions au porteur

Australie			
AUD WESTPAC BKG CORP NPV	33 000.00	553 332.75	1.73
Total Australie		553 332.75	1.73
Autriche			
EUR BWT AG/BENCKISER W NPV	5 500.00	200 200.00	0.63
EUR MAYR-MELNHOF KARTO NPV	5 000.00	370 700.00	1.16
EUR OEST ELEKTRIZITATS CLASS'A'NPV	11 000.00	526 680.00	1.65
Total Autriche		1 097 580.00	3.44
Canada			
CAD CANADIAN HYDRO DEVELOPERS INC COM	67 000.00	297 164.82	0.93
CAD CANADIAN PAC RY LTD COM	14 000.00	623 075.91	1.95
CAD ENCAN CORP COM	12 000.00	561 342.13	1.76
CAD STANTEC INC COM NPV	17 300.00	466 258.40	1.46
USD SUNOPTA INC COM	66 000.00	602 646.97	1.89
CAD XANTREX TECHNOLOGY INC COM	22 000.00	140 418.70	0.44
Total Canada		2 690 906.93	8.43
Danemark			
DKK NOVO-NORDISK AS SERB	14 000.00	628 979.05	1.97
DKK NOVOZYMES A/S SER'B'DKK10	6 800.00	530 756.40	1.66
DKK ROCKWOOL INTL SER'B'DKK10	1 500.00	238 985.22	0.75
DKK VESTAS WIND SYSTEM DKK1	15 000.00	1 110 436.37	3.48
Total Danemark		2 509 157.04	7.86
Finlande			
EUR WARTSILA OYJ ABP SER'B'EUR3.50	11 700.00	609 453.00	1.91
Total Finlande		609 453.00	1.91
France			
EUR ESSILOR INTL EURO.18	15 000.00	654 750.00	2.05
EUR VEOLIA ENVIRONNEME EUR5	15 000.00	936 750.00	2.94
Total France		1 591 500.00	4.99
Allemagne			
EUR FUCHS PETROLUB AG NPV	4 000.00	251 440.00	0.79
EUR MASTERFLEX AG NPV	14 000.00	270 200.00	0.85
EUR Q-CELLS AG NPV	11 700.00	1 141 920.00	3.58
EUR RHOEN-KLINIKUM AG ORD NPV	20 000.00	431 600.00	1.35
EUR SOLARWORLD AG NPV	22 400.00	935 200.00	2.93
Total Allemagne		3 030 360.00	9.50
Japon			
JPY CANON INC NPV	12 000.00	382 041.79	1.20
JPY SOMPO JAPAN INS NPV	40 000.00	247 592.47	0.78
JPY TOKYO GAS CO NPV	165 000.00	528 338.08	1.65
JPY TOYOTA MOTOR CORP NPV	9 000.00	332 817.18	1.04
Total Japon		1 490 789.52	4.67
Pays-Bas			
EUR SNS REAAL GROEP NV EUR1.63	33 750.00	518 400.00	1.62
Total Pays-Bas		518 400.00	1.62
Norvège			
NOK RENEWABLE ENERGY NOK1	18 000.00	625 794.19	1.97
NOK STATOILHYDRO ASA NOK2.50	15 050.00	320 385.72	1.00
Total Norvège		946 179.91	2.97
Espagne			
EUR GAMESA CORP TECNO EUR0.17	30 000.00	959 400.00	3.01
Total Espagne		959 400.00	3.01
Suède			
SEK GETINGE AB SER'B'NPV	15 000.00	275 410.77	0.86
SEK SKANSKA AB SER'B'NPV	34 000.00	438 964.02	1.38
SEK SVENSKA CELLULOSA SER'B'NPV	35 000.00	424 095.54	1.33
Total Suède		1 138 470.33	3.57
Suisse			
CHF SYNTHES INC COM NEW ACC IV	4 500.00	382 236.04	1.20
Total Suisse		382 236.04	1.20

Dénomination	Quantité/ Nominal	Evaluation en EUR Plus- (Moins-) valeur non-réalisée sur Futures/Options/ Contrats de change à terme (note 1)	en % des actifs nets
Grande-Bretagne			
GBP AVIVA ORD GBPO.25	52 000.00	476 475.07	1.49
GBP BG GROUP ORD GBPO.10	41 000.00	641 953.35	2.01
GBP HSBC HLDGS ORD USD0.50(UK REG)	25 000.00	286 598.47	0.90
GBP TEG GROUP PLC ORD GBPO.05	75 000.00	76 585.10	0.24
Total Grande-Bretagne		1 481 611.99	4.64
Etats-Unis			
USD BAXTER INTL INC COM	11 000.00	436 749.77	1.37
USD GILEAD SCIENCES INC COM	20 000.00	629 390.24	1.97
USD INTERFACE INC CL A	25 000.00	279 060.22	0.87
USD INTERNATIONAL BUSINESS MACHS COM	11 000.00	813 310.08	2.56
USD ITRON INC COM	4 300.00	282 255.05	0.88
USD LIFE TIME FITNESS INC COM	9 000.00	305 817.17	0.96
USD MILLER HERMAN INC COM	8 700.00	192 738.28	0.60
USD NALCO HOLDING COMPANY COM	23 400.00	386 999.08	1.21
USD STARBUCKS CORP COM	20 000.00	280 017.78	0.88
USD STRAYER ED INC COM	2 900.00	338 348.21	1.06
USD TEXAS INSTRS INC COM	20 000.00	456 892.72	1.43
USD UNITED NAT FOODS INC COM	15 000.00	325 433.47	1.02
USD WHOLE FOODS MKT INC COM	21 100.00	588 817.07	1.85
Total Etats-Unis		5 315 829.14	16.66
Total Actions au porteur		24 315 206.65	76.20
Bons de participation			
Suisse			
CHF LINDT & SPRUENGLI PTG CERT CHF10	200.00	473 641.63	1.48
Total Suisse		473 641.63	1.48
Total Bons de participation		473 641.63	1.48
Actions privilégiées			
Allemagne			
EUR DRAEGERWERK KGAA NON-VTG PRF NPV	5 400.00	268 920.00	0.84
EUR HENKEL KGAA NON-VTG PRF NPV	18 000.00	691 740.00	2.17
Total Allemagne		960 660.00	3.01
Total Actions privilégiées		960 660.00	3.01
Actions nominatives			
Espagne			
EUR INDITEX EURO.15	6 100.00	256 322.00	0.80
Total Espagne		256 322.00	0.80
Suisse			
CHF ABB LTD CHF2.50(REGD)	31 700.00	624 707.94	1.96
CHF GEBERIT CHF0.10(REGD) (POST SUBD)	4 500.00	422 743.28	1.32
CHF SONOVA HOLDING AG	2 719.00	210 093.95	0.66
CHF STRAUMANN HLDG CHF0.1(REGD)	2 650.00	499 898.83	1.57
Total Suisse		1 757 444.00	5.51
Total Actions nominatives		2 013 766.00	6.31
Depository receipts			
Brésil			
USD BANCO ITAU HLDG FINANCIERA S A SP ADR 500 PFD	17 200.00	304 224.89	0.95
Total Brésil		304 224.89	0.95
Inde			
USD INFOSYS TECHNOLOGIES LTD SPONSORED ADR	14 400.00	446 759.00	1.40
Total Inde		446 759.00	1.40
Total Depository receipts		750 983.89	2.35
Total Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs		28 514 258.17	89.35
Total du portefeuille-titres		28 514 258.17	89.35
Avoirs en banques, avoirs à vue et à terme et autres actifs liquides		3 422 614.08	10.73
Découvert bancaire et autres engagements à court terme		-0.02	0.00
Autres actifs et passifs		-27 099.46	-0.08
Total des actifs nets		31 909 772.77	100.00

Note 1 – Principales méthodes comptables

a) Calcul de la valeur nette d'inventaire

La valeur liquidative et le prix d'émission et de rachat unitaire des parts d'un compartiment ou d'une catégorie de parts sont exprimés dans la monnaie de référence du compartiment concerné ou de la catégorie concernée et sont calculés chaque jour ouvrable en divisant l'actif net total du compartiment ou de la catégorie de parts par le nombre de parts en circulation dans ce compartiment ou dans cette catégorie.

Si les compartiments renferment plusieurs classes ou catégories de parts, la valeur liquidative d'une part doit être calculée par classe ou par catégorie. A cet fin, les actifs nets du compartiment attribuables à cette classe ou à cette catégorie seront divisés par le nombre total de parts en circulation ou gérées distinctement de ce compartiment.

b) Principes d'évaluation du portefeuille

- Sur la base du prix d'acquisition net et, en maintenant le calcul du rendement boursier constant, la valeur des instruments du marché monétaire, dont la durée de vie résiduelle n'excède par douze mois, est ensuite ajustée à leur prix de rachat. En cas de changement significatif des conditions du marché, la base d'évaluation est adaptée en fonction des nouveaux rendements offerts sur le marché.
- Les titres de créance sont évalués sur la base des derniers cours connus (à savoir les cours de clôture ou, s'ils ne donnent pas un reflet raisonnable de la valeur de marché selon le conseil d'administration, les derniers cours disponibles au moment de l'évaluation), s'ils sont cotés auprès d'une bourse officielle. Si le même titre est coté auprès de plusieurs bourses de valeurs, c'est le dernier cours disponible auprès de la bourse considérée comme étant le marché principal de ce titre qui sera appliqué.
- Les titres de créance et les autres valeurs mobilières sont évalués au dernier cours disponible sur ce marché s'ils ne sont pas cotés auprès d'une bourse officielle, mais négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier.
- Les dépôts à terme ayant une échéance initiale supérieure à 30 jours peuvent être évalués à leur taux de rendement respectif, à condition que le contrat conclu entre l'établissement de crédit détenant les dépôts à terme et le Fonds stipule que ces dépôts à terme pourront être appelés à tout moment à être remboursés et que, si tel est le cas, leur valeur en numéraire correspondra à ce taux de rendement.

- Les liquidités en caisse ou en banque, les effets, les billets à ordre payables à vue, les créances et produits à recevoir, les charges payées d'avance, les dividendes en espèces déclarés, les intérêts produits mais non encore perçus, seront évalués à leur valeur nominale totale, à moins que ceux-ci ne puissent éventuellement pas être versés ou perçus dans leur totalité, auquel cas le conseil d'administration pourra évaluer ces actifs en les amputant d'un montant qu'il estimera approprié en vue de refléter la valeur réelle de ceux-ci. Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.
- La valeur des contrats d'échange est calculée par la contrepartie intervenant dans les opérations d'échange selon une méthode basée sur la valeur de marché, reconnue par le conseil d'administration.
- Les valeurs mobilières et autres actifs admis à la cote officielle d'une Bourse de valeurs sont évalués au dernier cours connu. Si cette même valeur ou ces mêmes actifs sont cotés auprès de plusieurs Bourses de valeurs, c'est le dernier cours connu auprès de la Bourse considérée comme étant le marché principal de cette valeur ou de ces actifs qui sera appliqué. Dans le cas de valeurs mobilières et d'autres actifs pour lesquels l'achat et la vente sur le marché boursier sont restreints ou limités mais sont néanmoins négociés entre courtiers sur un marché secondaire faisant appel à des méthodes de formation des prix de marché usuelles, la société pourra utiliser les cours de ce marché secondaire comme base d'évaluation de ces valeurs et de ces actifs. Les valeurs mobilières et autres actifs qui ne sont pas cotés en Bourse mais qui sont néanmoins négociés sur un autre marché réglementé, reconnu, ouvert au public et en fonctionnement régulier seront évalués au dernier cours connu sur ce marché.
- Les parts d'OPCVM autorisés en vertu de la Directive 85/611/CEE et/ou d'autres OPC assimilés seront évaluées à la dernière valeur liquidative disponible pour ces actions ou parts au jour d'évaluation concerné.

La société de gestion est autorisée à appliquer d'autres critères d'évaluation généralement reconnus et vérifiables afin d'obtenir une évaluation adéquate de l'actif net si en raison de circonstances exceptionnelles, une évaluation effectuée selon les règles mentionnées ci-dessus s'avérait impraticable ou inexacte.

En cas de circonstances exceptionnelles, des évaluations supplémentaires qui affecteront les prix des parts à émettre ou à racheter ultérieurement peuvent être effectuées dans la journée.

c) Bénéfices (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

Les bénéfices ou pertes réalisé(e)s sur ventes de titres sont calculé(e)s sur base du coût moyen des titres vendus.

d) Évaluation des opérations de change à terme

Les bénéfices ou pertes (de change) non réalisé(e)s résultant des opérations de change à terme non échues sont déterminé(e)s au jour d'évaluation sur la base des taux de change à terme applicables à cette date.

e) Évaluation des contrats financiers à terme

Les contrats financiers à terme sont évalués au dernier prix publié, applicable à la date d'évaluation. Les bénéfices et pertes réalisés et les variations des bénéfices et pertes non-réalisés sont enregistrés dans l'état des opérations. Les bénéfices et pertes réalisés sont déterminés selon la méthode FIFO, d'après laquelle les contrats acquis en premier sont considérés comme ayant été vendus en premier.

f) Conversion des devises étrangères

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur le jour d'évaluation. Les revenus et frais exprimés dans des devises autres que celle de référence des différents compartiments sont convertis aux «Mid Closing Spot Rates» en vigueur à la date de paiement. Les bénéfices ou pertes de change sont enregistré(e)s dans l'état des opérations.

Le coût d'acquisition des titres libellés en devises autres que celle de référence des différents compartiments est converti au «Mid Closing Spot Rate» en vigueur au jour de l'achat.

g) Comptabilisation des transactions sur portefeuille-titres

Les transactions concernant le portefeuille-titres sont comptabilisées les jours bancaires ouvrables suivant la date de transaction.

h) Créances sur ventes de titres,

A payer sur achats de titres

Le poste «Créances sur ventes de titres» peut également comprendre des créances sur opérations sur devises. Le poste «A payer sur achats de titres» peut également comprendre des engagements résultant d'opérations sur devises.

i) Enregistrement des revenus

Les dividendes, après déduction des impôts retenus à la source, sont enregistrés comme des revenus à la date à laquelle les titres y relatifs sont cotés pour la première fois «ex-dividende». Les revenus des intérêts sont capitalisés sur une base journalière.

Note 2 – Commission de service global

Le Fonds verse une commission de service global mensuelle pour chacun des compartiments, calculée sur la valeur liquidative moyenne des compartiments comme indiqué au tableau repris ci-dessous:

Living Planet Fund	Commission de service global
– Equity A	2.04% l'an
– Equity B	1.56% l'an

Cette commission de service global sert à rémunérer la société de gestion, l'agent administratif, la banque dépositaire, les gestionnaires de portefeuille et les distributeurs.

Elle couvre également les coûts encourus par le Fonds et les compartiments tels que les frais de premier établissement, les honoraires du Réviseur d'Entreprises, les frais notariés, d'impression, de traduction et de publication à l'exception des charges suivantes:

- toutes les taxes et impôts perçus sur les actifs et les produits du Fonds, en particulier la taxe d'abonnement;
- les commissions et courtages habituellement réclamés par les autres banques et courtiers pour les opérations sur valeurs mobilières ainsi que pour les opérations assimilées;
- les coûts engendrés par des mesures exceptionnelles prises dans l'intérêt des porteurs de parts, telles que notamment des avis d'expert et des actions en justice, etc.

Une partie de la commission de gestion peut être utilisée pour payer les frais (trailer fees) concernant les activités de distribution du Fonds et les gestionnaires.

En plus, des remboursements peuvent être versés à des investisseurs institutionnels qui, d'un point de vue commercial, détiennent des parts du Fonds pour des tiers.

Tous les coûts pouvant être imputés avec précision aux compartiments individuels seront supportés par ces mêmes compartiments. Si les coûts se rapportent à plusieurs ou à l'ensemble des compartiments, ceux-ci seront toutefois portés à charge des compartiments concernés au prorata de leurs valeurs liquidatives respectives.

Note 3 – Taxe d'Abonnement

Aux termes des dispositions de la législation en vigueur au grand-duché du Luxembourg et conformément à la pratique administrative, les actifs du Fonds ne sont pas soumis à des retenues au Luxembourg, que ce soit sur les revenus, les plus-values financières ou sur la fortune. Toutefois, le Fonds est assujéti à une taxe d'abonnement (taxe de souscription) de 0.05% par an calculée sur son actif net total. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement et est calculée sur la base de l'actif net du Fonds constaté à la fin du trimestre concerné. Si un compartiment ou une catégorie d'un compartiment est réservé aux investisseurs institutionnels, la taxe d'abonnement sera réduite à 0.01% par an sur l'actif net total de ce compartiment ou de cette catégorie spécifique.

La taxe n'est pas prélevée sur la partie de la fortune nette investie dans des parts ou actions d'autres organismes de placement collectif de droit luxembourgeois, pleinement soumis à cette taxe.

Note 4 – Prêts de titres

Le Fonds peut également prêter à des tiers une partie des titres en portefeuille. En général, les prêts ne peuvent être effectués que par l'intermédiaire de chambres de compensation reconnues, telles que Clearstream International ou Euroclear, ou par l'entremise d'établissements financiers de premier ordre spécialisés dans ce genre d'activités et selon des modalités spécifiées par ces derniers. De telles opérations ne peuvent être toutefois conclues pour une durée supérieure à 30 jours. Si le prêt excède 50% de la valeur du portefeuille-titres du compartiment correspondant, il ne peut être effectué que dans la mesure où il est possible de résilier immédiatement le contrat de prêt.

La valeur du marché des valeurs mobilières prêtées au 31 décembre 2007 était:

Living Planet Fund	Prêts de titres
- Equity	17 944 622.67 EUR

Note 5 – Affectation des résultats

Conformément au règlement de gestion et une fois les comptes annuels clôturés, la société de gestion décidera si et dans quelle mesure des distributions seront versées par chaque compartiment et en particulier par chacune des catégories de parts. Le paiement des distributions ne doit pas avoir pour effet de faire descendre l'actif net du Fonds en dessous du minimum prescrit par la loi. Si une distribution a lieu, le paiement sera effectué au plus tard quatre mois après la clôture de l'exercice financier.

La société de gestion est autorisée à verser des dividendes intérimaires et à suspendre le versement des distributions.

Les distributions seront effectuées contre remise des coupons afférents. La méthode de paiement est déterminée par la société de gestion.

Note 6 – Soft commission arrangements

Pour la période du 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2007 des «soft commission arrangements» n'ont pas été conclus pour compte de Living Planet Fund et le montant des «soft dollar commissions» s'élève à zéro.

Note 7 – Total Expense Ratio (TER)

Cet indice a été calculé conformément à la «directive de la Swiss Funds Association du 25 janvier 2006 sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) et du Portfolio Turn Over Ratio (PTR)» exprime, de manière rétrospective et en pourcentage du total des actifs nets, l'ensemble des commissions et frais imputés au fur et à mesure sur le total des actifs nets (charges d'exploitation).

TER pour les 12 derniers mois:

Living Planet Fund	Total Expense Ratio (TER)
- Equity A	1.83%
- Equity B	1.59%

Les frais de transaction et autres frais éventuels liés aux couvertures du risque de change ne sont pas inclus dans le TER.

Note 8 – Portfolio Turnover Rate (PTR)

Cet indice a été calculé conformément à la «directive de la Swiss Funds Association du 25 janvier 2006 sur le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) et du Portfolio Turn Over Ratio (PTR)». Cet indicateur mesure l'importance des frais résultant de l'achat et de la vente de titres. Il reflète le nombre de transactions conclues dans le cadre d'arbitrages ciblés par rapport au total des actifs nets. Ne sont pas incluses les transactions concernant les souscriptions et les rachats sur lesquels il n'est pas possible d'influer.

PTR pour les 12 derniers mois:

Living Planet Fund	Portfolio Turnover Rate (PTR)
– Equity	270.27%

Note 9 – Loi applicable, domicile et langue faisant foi

Le tribunal d'arrondissement de Luxembourg sera compétent pour connaître des litiges éventuels survenus entre les porteurs de parts, la société de gestion, l'agent administratif et la banque dépositaire. La loi luxembourgeoise est d'application. En ce qui concerne les actions intentées par des investisseurs provenant d'autres pays, la société de gestion et/ou la banque dépositaire peuvent toutefois décider de se soumettre et de soumettre le Fonds à la juridiction des pays où les parts du Fonds sont achetées ou vendues.

La version anglaise des présents états financiers fait foi et a été la seule à être contrôlée par un auditeur des comptes; la société de gestion et la banque dépositaire peuvent cependant reconnaître des traductions qu'elles ont approuvées dans les langues des pays dans lesquels des parts sont offertes et vendues comme obligatoires pour elles-mêmes et le Fonds eu égard à des parts vendues à des investisseurs de ces pays.